



Journal des anthropologues

Association française des anthropologues

108-109 | 2007

Anthropologues à durée déterminée / Peurs collectives / Regards sur les banlieues en crises

Le risque, nouveau paradigme et analyseur sociétal

Risk : New Paradigm and Societal Analyser

Alain Marchand



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/1111>

DOI : 10.4000/jda.1111

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2007

Pagination : 211-236

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Alain Marchand, « Le risque, nouveau paradigme et analyseur sociétal », *Journal des anthropologues* [En ligne], 108-109 | 2007, mis en ligne le 01 juin 2008, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/1111> ; DOI : 10.4000/jda.1111

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Journal des anthropologues

Le risque, nouveau paradigme et analyseur sociétal

Risk : New Paradigm and Societal Analyser

Alain Marchand

- 1 Catastrophes dites naturelles, épizooties et risques alimentaires, déplacement de la question sociale en présomption de délinquance, équation entre immigration et terrorisme, énoncés néoconservateurs d'affrontements du « bien » et du « mal », l'obsession sécuritaire alimente et s'alimente des peurs. Le sens commun, médiatique et politique, multiplie les déclinaisons du risque, des dangers et du déclin dans les journaux et aux rayons des librairies et met les multiples visages de la peur en rivalité d'affichage avec le culte de l'ego.
- 2 Les constructions sociales contemporaines des peurs, où s'enracine l'actuel ordre sécuritaire, trouvent leur genèse dans l'énoncé d'une nouvelle « société du risque ». Ainsi, avant même les attentats du 11 septembre 2001 et les dérives policières d'États devenus « d'exception », en 1986, U. Beck pouvait affirmer : « *la communauté de peur vient se substituer à la communauté de la misère. En ce sens la société du risque est caractéristique d'une époque sociale où se forge une solidarité dans la peur, laquelle devient une force politique* » (2001 : 90). Lors de son émergence en usage courant, au XIX^e siècle, le risque – lié à un danger plus ou moins prévisible, au dommage – renvoyait aux questions d'assurance et de responsabilité civile, et donc à la prévoyance et à la réparation. Ainsi, appliqué à la question sociale, le risque déplaçait celle-ci du droit au travail, droit référé à la citoyenneté active, au droit du travail, et fondait les systèmes de « sécurité sociale », sur base assurantielle. De l'application de la notion de risque aux catastrophes – naturelles, industrielles ou humaines – s'est déduit le fameux « principe de précaution » que mobilise et tente de modéliser la *multi level governance*. Mais une autre construction politique s'est faite également jour liant risque, sécurité et donc peurs, telle par exemple que l'exprimait, en 1977, Michel Foucault à propos du terrorisme : « *On n'est plus dans l'ordre des accidents qui sont couverts par cette société "assurantielle" ; on se trouve en présence d'une action politique qui "insécurise" non seulement la vie des individus, mais le rapport des individus à toutes les institutions qui jusqu'alors les protégeaient* » (1994 : 386).

- 3 La nouvelle configuration politique néolibérale invalide la figure tutélaire de l'État social et conjugue insécurité sociale et ordre sécuritaire sous le néologisme, par exemple, de « flexicurité » en usage dans le vocabulaire de l'Union européenne. Le risque s'enracine dans l'aléa individuel ou collectif, le danger et donc la peur. Théorisé, il devient même ce nouvel *épistémè* que convoquent par exemple François Ewald et Denis Kessler. Pour ces théoriciens néolibéraux de la refondation sociale, « *le risque est notre manière de mesurer la valeur des valeurs [...] il est au cœur du rapport des individus à eux-mêmes (morale), des individus avec la nature (épistémologie), du rapport des individus entre eux (anthropologie politique)* » (2000 : 68) ; en quelque sorte, il réinstitue le social et le politique.
- 4 L'idéologie néolibérale insuffle ainsi dans le « nouvel esprit du capitalisme », entrepreneurial (Boltanski & Chiapello, 1999), le risque comme paradigme dominant et nouvelle éthique de l'action. Il s'agit d'occulter la centralité du travail dans le « faire-société », de rendre évanescents le conflit social et d'invalider l'éthique de la « besogne » et de la vocation professionnelle, chères à Max Weber. L'idéologie du risque est convoquée comme justification d'un capitalisme dérégulé et dans l'injonction faite aux acteurs d'être entrepreneurs d'eux-mêmes. Elle oriente les politiques publiques et les stratégies sociales réactives s'en trouvent modifiées. Dans la pensée néolibérale, le risque devient un analyseur sociétal, une matrice des nouvelles peurs collectives et déplace la question sociale vers l'individu, énoncé comme victime. Le risque légitime enfin le recentrage de l'État sur ses fonctions régaliennes de sûreté. L'État n'est plus ce régulateur que sa forme contemporaine d'État de droit social et démocratique instituait, mais il devient le prescripteur et l'opérateur de la société de contrôle.
- 5 Cette contribution sur le risque, en forme d'essai, ne relève pas de l'analyse sociologique des acteurs, mais d'une approche socio-économique théorique et critique ; elle vise à déconstruire l'idéologie néolibérale du risque, qui s'affiche d'évidence, en mettant à jour ses ressorts, référents et registres de justification. Par ailleurs, l'essai est un genre qui fait place aux intuitions, grossit le trait pour rendre compte des tendances et des fins, avance des hypothèses que seul le travail de terrain devrait valider.

Travail, risque et valeurs : réinstituer le social ?

La sociétisation du risque

- 6 Le constat n'est certes pas nouveau, mais il est aujourd'hui largement partagé. Le risque n'est plus exogène, fruit d'une nature rétive mais autoréparatrice ; il est endogène à l'activité humaine, il n'est plus un donné mais un construit : « les dangers deviennent les passagers aveugles de la consommation normale » (Beck, *op. cit.* : 17). La socialisation de la nature est le fruit de la première révolution industrielle et Marx avait déjà affirmé la disparition de la *natura naturans* et le fait, qu'avec l'apparition du capital, la nature cessait d'être reconnue comme une puissance pour soi et devenait, pour l'homme, derrière le concept de forces productives, une pure affaire d'utilité. Cette socialisation de la nature se double d'une sociétisation des menaces et des dangers, déterminant de nouvelles inégalités et ruptures sociales devant les risques. Émerge ainsi un « capitalisme de catastrophe »¹, aussi bien dans les événements naturels, les épidémies et les risques majeurs industriels, que dans la fragmentation urbaine et sociétale. La littérature, les débats politiques et scientifiques sur les dégâts du progrès, la planète condamnée ou la décroissance abondent. Il suffit, ici, de s'en tenir aux propos de C. Castoriadis, en 1996 :

« La société capitaliste aujourd'hui est une société qui à mes yeux court à l'abîme à tout point de vue parce que c'est une société qui ne sait pas s'autolimiter » (2004 : 36).

- 7 Le risque, dans son nouvel énoncé néolibéral de « mesure de la valeur des valeurs », invalide la centralité assignée jusqu'alors au travail par les théories socio-économiques classiques. Il s'affiche comme l'unique prisme permettant de penser et de relier tous les événements individuels et collectifs. On mesure, dès lors, tout l'enjeu idéologique et politique de ce qui se voudrait être une véritable rupture épistémologique. Le travail était tout à la fois source de la richesse (cycle de la valeur), matrice du lien social (intégration, divisions, collectifs et hiérarchisations sociales, dynamique des conflits et mouvements sociaux), valeur morale ou promesse émancipatrice, enfin creuset de la temporalité et laboratoire de l'utopie. Le risque est opposé au travail, terme à terme.

Travail et risque : la question de la valeur

- 8 Tout d'abord, comme pour tout nouveau concept ou corpus théorique, il s'agit d'en affirmer la naturalité a-historique.
- 9 Le risque est ainsi référé à la condition humaine, à l'ontologie de l'homme – appréhendé non plus comme ce *zoon politikon* d'Aristote mais comme « animal voué au risque » (Ewald & Kessler, *op. cit.* : 63), et à la morale de l'action. Il s'oppose, dans cette vision, à la rente. Il discrimine l'entrepreneur – du chasseur au financier – preneur de risque et le rentier – salarié ou fonctionnaire – qui ne cherche qu'à s'en protéger ou à l'esquiver. « L'objectif n'est pas de permettre à chacun d'externaliser sur d'autres le maximum de risques mais, à l'inverse, de faire que chacun puisse assumer un maximum de risques, puisqu'il y a là, de toute éternité, le principe de la dignité de l'homme » (*ibid.* : 71).
- 10 La science économique est revisitée, dès sa naissance. Elle n'est plus cette « économie politique » des classiques, ce nouveau savoir mobilisé par « l'État de gouvernement » s'appuyant essentiellement sur la population, sa masse et sa densité, et correspondant à cette « société contrôlée par les dispositifs de sécurité » dont parlait Michel Foucault (*op. cit.* : 657). Elle n'aurait été, dès son origine, que théorie de la décision en incertitude et art de la gestion des risques. L'économie ne serait, au fond et depuis sa naissance, que cette « théorie des jeux » à laquelle la pensée unique néolibérale contemporaine s'efforce de la réduire. Or, l'économie politique, que J.-J. Rousseau² résumait en « art du gouvernement », est bien, dès son émergence, ce savoir mobilisé par le conseiller du prince, pour la création et la répartition de la « richesse des nations ». La théorie première de la valeur travail, chez les classiques, assignait l'économie comme science de la production, de la circulation et de la réalisation de la valeur fondée sur la mobilisation industrielle du travail et sur sa division technique. La pensée néoclassique, tout en fondant la valeur sur la subjectivité, n'en ciblait pas moins la productivité marginale du travail comme facteur endogène de croissance. En témoigne aujourd'hui encore, par les délocalisations et la flexibilité, l'obsession des gains compétitifs de productivité.
- 11 La tentative de refonder l'économie comme simple théorie des jeux et modélisation du risque, de la réduire à la seule coopération concurrentielle de deux catégories « d'entrepreneurs », les innovateurs et propriétaires de capital monétaire d'un côté, les détenteurs de « capital humain » de l'autre, est bien œuvre idéologique. Il s'agit, à nouveau, de nier les antagonismes capital/travail, de sublimer la peur des « classes laborieuses, classes dangereuses », en invalidant le salariat lui-même, pourtant en expansion à l'échelle mondiale. Ce « mode d'organisation du travail où l'un des

partenaires à l'activité productive se trouve pratiquement déchargé de tous les risques en échange de sa subordination» (Ewald & Kessler, *op. cit.* : 71) aurait atteint ses limites, celles de l'État providence. Les uns proclament « la fin du travail », les autres décrètent, eux, l'abolition du salariat, non plus comme finalité émancipatrice, mais dans l'ordre de la dénégation, de l'effacement symbolique. Si nommer est bien une re-naissance, dénommer est ici entreprise politique. Ainsi le chômeur s'efface derrière l'inemployable, mauvais « entrepreneur de lui-même » et le licenciement devient séparabilité. La responsabilité, cosubstantielle du risque, mute en culpabilité. Faire que chacun assume le maximum de risques et la responsabilité qui en découle, suppose l'autonomie de l'acteur dans une société autonome, alors justement que la société actuelle détermine, selon les mots de C. Castoriadis, une « disposition de résignation » et un « conformisme généralisé » (*op. cit.*).

- 12 La prise de risque – fonds commun de toute action individuelle, indépendamment de sa place dans la division du travail social – semble particulièrement bien se fondre dans l'effacement du producteur derrière le produit. Il s'agit bien d'une caractéristique de cette société de consommation, où le travail semble ne plus être une « *dimension de l'être humain, il n'est que le moyen pour que celui-ci devienne un consommateur actif, donc heureux de consommer et vivant pour consommer* » (Enriquez & Haroche, 2002 : 68). Le consommateur devient la figure centrale du « marché unique » et l'objet de toutes les attentions. Si l'approche économique nivelle tous les apports et enjeux derrière la notion de « services », elle occulte le fait que ce service n'est autre qu'une marchandise immatérielle, résultat d'un processus concret de production, mobilisant du travail fut-il immatériel. De la même manière, les compétences, les capacités³, la rationalité semblent être le fonds commun de l'appréhension et de la mesure de l'être, de l'agent, quel que soit son domaine d'activité ; c'est occulter que seul le résultat, le produit du processus productif ou décisionnel est valorisé sur le marché, lui-même seul révélateur et sanction des choix et préférences. Dans le nouveau système productif, la performance est cependant le seul juge, et l'aune, des compétences. La mort saisit le vif ! Or, la compétence, est un « système de processus génératifs », figurant donc dans le registre du sous-jacent, et ne saurait être valorisée par la seule performance, qui est, elle, un usage « effectif dans des situations concrètes », et le fruit d'une « interaction de facteurs variés dont la compétence ne constitue qu'un élément parmi d'autres » (Chomsky, 1971 : 13-14).

D'autres temps

- 13 Le travail industriel a été la matrice d'une nouvelle construction sociale du temps, temps linéaire, orienté, mis sous tension et séquencé par le progrès. Le « temps des machines », selon l'expression de Jacques Attali, trouve son parachèvement dans l'organisation scientifique du travail de Taylor. C'est le temps chronométré, le temps de la programmation, le temps de la « ligne de production » et du « cycle » du produit, le temps long des phases de la croissance, celui de la distinction entre temps de travail et loisirs, celui des séquences formalisées des trajectoires de vie dans l'espace privé comme public : formation, activité, retraite. L'urbanisation et la vie sociale forment une vaste machinerie, pulsée et rythmée. Bref, c'était un temps certain.
- 14 Le risque et le principe de précaution obligent à agir « parce qu'on ne sait pas » et font donc de « l'incertitude une urgence » (Ewald, 2001 : 26). Ainsi la société du risque construit d'autres représentations du temps, celles de l'urgence et de son corollaire, le suspens,

celle de la soumission à l'immédiat. Dans le monde de l'entreprise, c'est le « juste à temps », la gestion à « flux tendus », la « loi » managériale des cinq zéros⁴. Dans les mondes du social, l'accompagnement et l'action programmés cèdent la place à l'urgence⁵ et l'ingérence humanitaires et à l'éphémère, y compris des financements, au « zapping » des dispositifs, saisonniers ou pas. Les savoir-être, mobilisés dans les « compétences » – qui ont détrôné les qualifications dans l'organisation du travail – sont pour partie fondés sur la maîtrise du « rapport au temps » et à l'espace (mobilité). Or on sait que le temps, lent, des uns (les exclus, les relégués) n'est pas celui, tendu, des autres (hyperactifs). La distorsion du temps clive ou invalide les capacités individuelles. À la distinction des temps sociaux s'oppose leur actuelle hybridation, l'occupation se double de pré-occupations gangrenant le hors-travail. Le temps incertain, l'obsession de la prise de risque fondent également une quête de l'extrême. Dans le passage de la prescription de moyens, caractéristique du fordisme (déclinaison de postes de travail conformant le gestuel ouvrier), à l'injonction de résultats, les compétences ne sont jaugées qu'à l'aune des performances. En résultent ces peurs de ne pas être à la hauteur, de ne pas atteindre les objectifs fixés, de la panne, de l'erreur humaine dont témoignent toutes les enquêtes sur l'accroissement de la « charge mentale » du travail. Il convient d'y rajouter les tensions avec les fournisseurs, les clients, les injonctions paradoxales du « soyez autonome, coopérez ! » et de l'interférence d'activités non prévues dans le procès. Au final, ces mises en tension et ces peurs construisent la culpabilité de l'acteur, aux yeux tant du donneur d'ordres qu'aux siens propres.

Travail, risque et lien social

- 15 Dans l'approche sociologique classique de la solidarité organique, la société se distingue des communautés domestiques par la division sociale du travail. Le travail social, reliant toutes les activités parcellaires et fragmentées du cycle de la valeur, crée le lien social. Dans la vision marxienne, la production est immédiatement reproduction des rapports sociaux de production. Certes le « faire-société » s'opère dans les champs interactifs domestique, économique, politique, social et culturel, mais l'entreprise figure comme le nœud réel, assigné, de la reproduction sociale. En découle la volonté de la mettre hors des enjeux sociétaux, en la désignant comme particule élémentaire de la « société civile ». La dite « refondation sociale » de l'approche sociale-libérale vise bien à renverser la hiérarchie traditionnelle des normes : loi – convention – contrat pour affirmer la primauté du contrat interindividuel, dans une lecture du principe de subsidiarité, qui ne renvoie à la convention collective et à la loi que ce qui ne peut pas être conclu contractuellement. En témoigne aussi la confiscation symbolique de la communauté capital/travail – que constitue l'entreprise – par ses seuls propriétaires. Le classique antagonisme patron/salariés faisait dénommer le syndicat patronal de Conseil national du patronat français (CNPFP). Dans un rapt symbolique, il est devenu le Mouvement des entreprises de France (MEDEF).
- 16 En effet, le travail est bien cette matrice du lien social, de « l'agir-ensemble » qui caractérisait aussi bien le collectif de travail dans l'acte productif que sa négativité dans le mouvement syndical (action revendicative).
- 17 Au collectif d'atelier se substitue aujourd'hui une collection d'agents autonomes soumis, d'une part à une coopération concurrentielle, d'autre part à ce que je nommerai le « colloque singulier productif ». En effet, à l'équipe, disciplinée et contrôlée par un

contremaître qui assurait la « bonne conduite » du procès de travail tramé par l'ingénieur-méthodes – y compris par la mobilisation de la polyvalence –, se substitue une collection limitée d'agents en rapports directs et singuliers avec le *team-manager*. Celui-ci, dénommé N+1 dans les techniques managériales, fixe les objectifs à atteindre et les traduit en injonction de résultats, laissant « libre » l'agent de la conduite de la fabrication. Le « colloque singulier », c'est celui qui s'agence entre l'opérateur N et le N+1 ; ce dernier est tout autant l'évaluateur des performances et des compétences individuelles, dont l'entreprise se proclame la seule juge, qu'il se voudrait le « confident » lors de la survenance d'incidents productifs ou humains au sein de l'équipe. Il peut être autant le consolateur que celui qui décide, brutalement, de l'exclusion. Autant un collectif peut servir de médiation dans l'énoncé et la gestion des conflits interpersonnels, autant une collection ne peut se manager que dans un processus singularisant vertical. Le tiers médiateur s'efface derrière la convocation singulière selon une posture de domination/soumission.

- 18 L'agir-ensemble, dans son ambivalence, déterminait une manière « d'être ensemble » constitutive d'appartenances et d'identités. Or, le risque est œuvre d'individuation puisqu'il s'agit de « *permettre à chacun d'affronter les risques qui sont les siens sur un mode qui, pour le moins, ne conduise pas à l'exclusion et, au mieux, assure la promotion sociale* » (Ewald & Kessler, *op. cit.* : 71). Chacun est sommé de gérer au mieux son « capital humain », de devenir entrepreneur et expert de lui-même, de construire sa propre employabilité, par la mobilisation de ses savoir-être, de sa subjectivité, de son imaginaire dans le procès de travail. L'injonction d'implication s'inscrit directement dans le colloque singulier repéré ci-dessus.
- 19 Le cadre de cette contribution ne permet ni d'interroger totalement les paradoxes de l'individuation dans le capitalisme contemporain (Erhenberg, 1995 ; Corcuff, 2005 ; Honneth, 2006) ni d'analyser les composantes fines des nouveaux mouvements sociaux (Tilly, 1986 ; Neveu, 1996 ; Offerlé, 1998 ; Collowald, 2002). La complexité et l'extrême diversité de ces NMS ont donné lieu à des grilles d'analyse très différentes provenant des courants libéraux (théorie des choix rationnels, de la mobilisation des ressources ; entrepreneuriat militant) ou plus institutionnels (structures d'opportunité politique). Nous ne pouvons émettre que quelques hypothèses sur l'émergence de nouvelles « communautés » issues des nouvelles configurations d'activité. Celles-ci semblent ne plus pouvoir se construire simplement sur du collectif et de l'interaction objectivée, mais aussi sur des confrontations ou coalitions de subjectivités, sur des affinités et distinctions, des réseaux et de la cooptation de pairs, des situations, des défaillances ou des peurs partagées (Marchand, 2006). Elles résultent de coalitions, souvent éphémères, d'intérêts, de mises en commun de trajectoires de souffrance individuelle, de la réactivité sociale. L'hétérogénéité des nouveaux mouvements sociaux, de leurs répertoires d'action et de leurs modes d'agrégation ne doit pas masquer, pour autant, la place majeure qu'y occupe encore le travail, en particulier précaire. Les luttes récentes (métiers du sanitaire et du social, enseignants, intermittents du spectacle, CPE, etc.) montrent que le travail, l'identité professionnelle et leurs reconnaissances sociales restent un ressort majeur des mobilisations, même si les formes de « l'agir-ensemble » sont renouvelées.
- 20 Cependant, un des nouveaux modes d'agrégation à souligner est « l'avoir-ensemble » ; qu'il s'agisse d'acquis, de rentes de situation, de postures institutionnelles, ou de leur inverse, les manques, eux aussi partagés ; ce sera alors la longue litanie de ceux que l'on nomme les « sans » (papiers, domicile fixe, emploi, etc.), appréhendés, catégorisés et

reconnus par l'un de leurs symptômes communs. Ces postures, qui portent par ailleurs un fort potentiel critique et contestataire, mais de leurs seules places assignées et reconnues, se fondent sur des craintes et des peurs partagées (exigence de traçabilité des produits pour les consommateurs/acteurs, atteinte à des acquis ou à un environnement immédiat, etc.). Il ne s'agit pas de la seule acquisition d'avoirs individuels ou communs, mais d'en exclure, par la mobilisation et l'interpellation spectaculaire des autorités régulatrices, les risques, les aléas qui viendraient en pervertir le bon usage. Ces mouvements peuvent d'ailleurs mobiliser leur dynamique protestataire et trouver un débouché dans l'émergence de communautés associatives qui sont habilitées à défendre leurs intérêts communs au sein de ces « forums hybrides » d'opinions et d'intérêts qu'organise la gouvernance dans l'espace public.

- 21 Le travail était aussi à la base des nosographies, distributions et classifications, pour ne pas dire classes sociales. Structuré et codifié par des rapports de subordination à l'efficacité productive, il générait dès lors les hiérarchisations sociales et leurs affrontements. Le risque est à la base de nouvelles formes de domination et de compétition horizontale. Effacer la centralité du travail pour ré-instituer le lien social par le risque permet de nouvelles modalités de légitimation des rapports de domination, voire de faire émerger les mécanismes de la « servitude volontaire » comme mode de soumission : *« Ce que l'on risque dans le risque, c'est soi-même. Le risque est principe de reconnaissance de la valeur des individus. Dans le jeu, on risque de perdre sa mise, on risque aussi d'être mauvais joueur. Le risque est du même coup principe de hiérarchie : celui qui prend le risque d'affronter la mort devient le maître de celui qui n'en a pas le courage »* (Ewald & Kessler, *op. cit.* : 71). Au simple niveau du jeu des nouvelles configurations productives, énoncées comme coopération concurrentielle et convocations singulières, c'est bien la place de chacun qui est en cause. Dans l'insécurité sociale généralisée et la société de risque, les nouveaux rapports de domination sont ainsi sensés opposer riscophiles, dominants, et riscophobes, dominés. Ce ne sont plus les questions de la propriété sociale ou celle de la répartition des revenus qui fondent et légitiment les antagonismes sociaux, mais les attitudes face à la prise de risque. Mais cela va au-delà de l'énonciation des enjeux sociaux et de la reconnaissance que « le risque est vécu comme un rapport social asymétrique » (Ewald, *op. cit.* : 41). La dialectique maître/esclave de Hegel est d'ailleurs sollicitée, puisque le rapport au risque est directement référé à la reconnaissance de l'homme, dans sa plénitude de maître, comme celui qui est capable, et lui seul, de « risquer sa vie » pour d'autres valeurs. Dans cette approche néolibérale, fondamentaliste, les simples aléas et dangers sont mobilisés pour construire une nouvelle figure ontologique de l'homme et pour fonder un ordre social, dès lors naturalisé, qui pourrait bien n'être que celui de la barbarie.

En finir avec l'utopie

- 22 Le risque permet enfin de contribuer à la proclamation contemporaine de la fin des grands récits, des utopies, sinon de l'histoire. « Peut-être l'idéologie du risque vient-elle occuper la place des grandes utopies du passé » peuvent encore écrire, mobilisant une fausse naïveté, Ewald et Kessler. En effet son énonciation comme mesure de la valeur des valeurs et son inscription dans le présentisme, l'opposent directement au travail, matrice historique des valeurs morales occidentales et laboratoire d'utopies. À l'interaction des sphères de la nécessité et de la liberté, le travail est marqué du sceau de l'ambivalence comme contrainte et souffrance d'un côté, comme précondition de la

liberté et promesse d'émancipation de l'autre. Le *arbeit macht frei* du fronton des camps de concentration n'était pas que cynisme abject, mais aussi ce résumé d'ambivalence. Depuis la révolution industrielle, le travail est bien valeur morale et norme sociale, construisant, en quelque sorte, une ergothérapie sociale. La docilisation du et par le travail a été œuvre de longue haleine, du livret ouvrier à l'actuelle « valorisation du travail » dans le discours politique. Les diverses déclinaisons de cette « valorisation », intelligence de la main, apprentissage, capital humain, etc., relèvent bien de l'injonction morale puisque dans le même temps la part du travail dans le partage de la valeur ajoutée ne cesse de décliner et que l'économie-casino valorise les gains purement spéculatifs et virtuels. Inutile de rappeler ici que, dans leurs versions dites utopiques ou scientifiques, les socialismes n'ont été que promesses d'émancipation par le travail.

- 23 Appropriation du futur, l'utopie féconde le présent. Le risque, s'il est principe d'anticipation, fait par contre « de l'incertitude une urgence » et inscrit donc l'acte dans le présentisme. Ewald repère deux approches du principe de précaution (*op. cit.* : 36) : la première, environnementaliste (développement durable) est moins liée aux risques qu'à la dilatation du temps, à la prise en compte du long terme ; la seconde, plus actuelle, s'intéresse « aux menaces qui pèsent sur les générations présentes, dans des situations qui, dès lors qu'elles se manifestent, sont des situations de crise. Il n'est pas question d'une utopie planétaire mais de savoir comment répondre à des menaces en situation d'urgence ». En ce sens, la philosophie de l'action du risque est bien celle du choix, de la décision immédiate en incertitude. Il ne s'agit pas tant de réduire les risques que de construire des modèles d'action pour les anticiper et y parvenir. L'affirmation que le risque zéro ne saurait exister et la dénégation de toute entrave (protection sociale par exemple) à la prise de risque trouvent là leurs fondements. Cela concerne aussi bien le financier qui, disposant des mêmes informations immédiates que ses concurrents, doit décider dans l'instant, que le salarié faisant face à une panne, un imprévu dans le juste-à-temps.
- 24 Le risque s'inscrit ainsi parfaitement dans le présentisme, le culte de l'éphémère, le nomadisme, que la postmodernité affiche. Dans le domaine de l'action politique, la suppression subite de l'institution Commissariat au plan, l'empilement successif de dispositifs redondants – construits dans l'urgence de situations énoncées comme de crise – et jamais évalués, une action publique en miettes démultipliant les lieux et les temps de la décision, sont d'autres témoins. Mettant en scène les seules urgences et crises réitérées, le surgissement et l'incertain, la philosophie et le traitement du risque ne peuvent qu'alimenter les sentiments de dangers, de menaces, d'irruptions qui interdisent toute pré-voyance et enracinent les peurs.

Acteurs et coproduction du risque

- 25 Il conviendrait de rajouter à cette question du travail, sa composante immatérielle, l'économie de la connaissance, la « formation tout au long de la vie », c'est-à-dire les conditions de production du « progrès », celui-là même dont on sait qu'il ne saurait réparer ses propres dégâts. Le débat est largement entamé autour de la question de la « décroissance », et cette rupture des croyances en un progrès rédempteur alimente ce « bruit » que constituent les peurs diffuses et non ciblées. L'édit de la fin des utopies cède la place au « c'était mieux avant ! » plutôt qu'à la critique sociale des valeurs d'usage et du diktat de la valeur d'échange (« tout » doit-il être produit ?). Malgré la diversité des

approches, souvent critiques, la « décroissance » participe pleinement de la société du risque et de ses représentations. Au repérage et à l'énoncé de la catastrophe imminente qui guette un monde « fini », la responsabilité est renvoyée non pas tant aux différents systèmes marchands qu'aux individus eux-mêmes, sommés de s'autolimiter et de modifier leurs comportements. Cela dédouane du même coup toute prise en charge collective, en particulier par les États régulateurs. Le principe de précaution s'individualise comme en témoignent par exemple les nouveaux interdits et injonctions quant aux risques de santé, portés par le « management des âmes » (Gori & Le Coz, 2006).

- 26 La science, confisquée par les experts autoréférencés, n'est plus protégée par une confiance de délégation. Les nouveaux risques ne sont jamais purement individuels ou techniques, mais « biosociaux » : « l'incertitude n'est ni bien connue, ni bien mesurée par les sciences objectives ; les critères de décision doivent prendre en compte la dynamique ; la mesure des risques sur lesquels ils reposent doit être collective » (Rychen & Pivot, 2002 : 57). C'est ainsi que les risques, quel que soit leur domaine, ne peuvent être que négociés, dans une sorte de « coproduction de la réduction des risques », par des procédures et dispositifs où l'expert n'est pas seul maître de la décision mais se confronte aux destinataires et utilisateurs de l'acte scientifique. C'est pour cette « scientification réflexive » qui « ouvre donc aux destinataires et usagers de la science dans la société de nouvelles possibilités d'influence et d'action dans les processus de production et d'utilisation des résultats scientifiques » que plaidait Beck (*op. cit.* : 345).

Le risque comme philosophie politique : victimisation et état d'exception

- 27 L'ambition de la pensée néolibérale du risque n'est pas la seule réinstitution du social, elle est de refonder le lien politique : « *le risque n'est plus alors seulement un objet de la politique, il définit un principe de politisation, un principe d'institution de la politique, un peu comme le contrat a pu l'être dans la philosophie du droit naturel* » (Ewald & Kessler, *op. cit.* : 56). Il s'agit tout à la fois de refonder le pacte social sur un nouvel individualisme et une éthique du risque, de repenser le mode de construction de l'intérêt général à partir des rationalités individuelles, d'invalider l'État social au profit de la gouvernance. Pour autant les référentiels et constructions théoriques méritent d'être interrogés : de quel individu parle-t-on alors que le risque institue la posture centrale de la « victime » ? de quel État parle-t-on quand le principe de précaution dérive de l'assurantiel vers le contrôle et que l'exception devient la norme ?

Une construction politique du risque

- 28 La Révolution française avait créé les deux fictions jumelles de l'homme « concret », détenteur de droits naturels, et du citoyen, « abstrait » de ses intérêts particuliers, et à éduquer pour accéder à la raison critique et à la délibération des opinions afin de construire l'intérêt public. Les luttes sociales ultérieures visaient, peu ou prou, à déployer la plénitude d'une citoyenneté sociale fondée sur le travail. La philosophie du risque institue un individu, auquel l'État doit garantir non une protection tutélaire mais la possibilité d'une conduite rationnelle face à la prise de risque, doté d'une « éthique où chacun, à sa place, est mis dans une position d'être garant de l'avenir de l'humanité sur Terre » (Ewald, *op. cit.* : 43). Il s'agit bien d'un individu appréhendé à partir de la place

qu'il occupe, dans la configuration sociale par la négociation et la maximisation de ses intérêts, et dans ces coalitions et communautés affinitaires de partage des risques. Il s'agit d'un « individu situé », propriétaire d'avoirs, individuels ou communs, et dont toutes les actions sont marquées du sceau de la responsabilité. Propriétaire et entrepreneur, y compris de son « capital humain », et à ce titre calculateur rationnel, il se doit de maximiser la prise de risque et de s'assurer contre les aléas. C'est la société-providence revendiquée par la troisième voie anglo-saxonne où l'État n'est plus qu'un investisseur social parmi d'autres (Blair & Giddens, 2002). Il s'agit bien d'une « vision de l'intérêt général, où les acteurs de la société civile ne sont pas à sa disposition, mais où, à l'inverse, il se conçoit comme étant à leur service » (Ewald & Kessler, *op. cit.* : 70). Nous retrouvons là, très précisément, le rôle du processus démocratique dans la conception politique libérale qui est de « programmer l'État dans l'intérêt de la société », celle-ci étant définie comme « le système des relations structurées par l'économie de marché, entre des personnes privées et leur travail social » (Habermas, 1998 : 259). Dans cette conception, celle du « marché du politique », et selon J. Habermas, la politique se réduit à un combat pour s'emparer de positions permettant de disposer du pouvoir administratif au mieux des intérêts privés. Dans l'espace public et au parlement, le processus de formation de l'opinion et de la volonté est défini par la concurrence entre acteurs collectifs ou coalisés engagés dans des actions stratégiques de conquête de positions de pouvoir. Le vote vient simplement conforter ces coalitions et compromis. On comprend dès lors, que le meilleur mode de gouvernement, dans cette approche de la société du risque, soit la « gouvernance »⁶ qui met en négociations les intérêts privés et publics, particuliers et coalisés, portés par des interlocuteurs dits « valables » et permet de relativiser le poids du vote dans le processus décisionnel. Il s'agit, en amont des décisions, d'éclairer les voies du possible, à partir d'expertises portées par des réseaux de pairs cooptés, afin de maximiser les prises de risques des agents rationnels. L'État n'est plus protecteur (externalisation des risques), mais garant des « bonnes conduites » d'agents économiques responsabilisés.

Nous sommes tous des victimes !

- 29 Si le risque est bien cette « ressource » mobilisée par la « bonne gouvernance », cette valeur positive à l'aune de laquelle se mesure et s'institue l'individu, il ne s'enracine pas moins dans l'imaginaire de l'aléa, du danger, de la menace. Face à un risque perçu comme exogène, les groupes savaient désigner des victimes émissaires, construire des rituels expiatoires et consolateurs. L'endogénéisation du risque à l'activité humaine assigne à la victime un nouveau statut, une posture centrale et la construit, elle aussi, dans le registre de l'action. Y. Michaud indique qu'« il y a deux indices pour mesurer la violence : les victimes et, éventuellement, la peur » (2004). Le risque, internalisé et sociétisé, dote – tel Janus – cet « individu situé », institué comme acteur de la société civile de marché et du processus politique, de deux faces emblématiques, antagoniques et complémentaires, celles du coupable et de la victime. L'un ne saurait exister sans l'autre. Le risque, réinstituant le social, construit bien deux postures liées. Une posture est une des « places » assignées dans la distribution et la reliance des risques, dans le « marché des maux ». Elle est une position dans les rapports de force ou de soumission que le risque génère. Elle est enfin une figure, un masque, que porte l'acteur dans la distribution des rôles sociaux. La culpabilité est le corollaire de la responsabilité, en cas de défaillance, d'objectif non atteint, de faute intentionnelle ou non. Les processus technologiques sont

réputés infaillibles et l'erreur ne saurait donc être qu'humaine, alors que l'on sait que tout incident a toujours plusieurs causes factuelles. La victime, exclue du gain lié au risque, va devoir se valoriser et se reconstruire, elle, dans l'affichage de postures singulières.

- 30 La posture centrale de la victime, dans la société du risque, est attestée tant par le discours scientifique que par le sens commun. « Le pouvoir, saisi par le risque, fait de nous des victimes potentielles et nous invite à nous objectiver comme telles » écrit F. Ewald (*op. cit.* : 41). La légende d'un cliché, relevée dans le quotidien *le Midi Libre*, nous en donne l'écho : « *Le gouvernement paraît disposé à vraiment lutter contre les excès de la circulation automobile. Les victimes encore vivantes apprécieront la démarche* »⁷.
- 31 Comme bien d'autres, l'affaire dite de Marie L. où une jeune femme s'était affirmée victime d'une agression dans le RER a révélé les ingrédients de la construction sociale de la victimisation : publicité médiatique, dénonciation politique dans l'urgence, obsession sécuritaire, quête de la parole dite experte, montée en généralité. En outre, la fable dotait les « agresseurs » de tous les stéréotypes issus de la stigmatisation de la jeunesse des « quartiers ». Pour autant, l'analyse d'un élément factuel permettait de confirmer l'émergence de ce statut de victime : « La figure de l'incertitude, c'est la victime [...] le statut de victime est donc un statut presque normal dans nos sociétés contemporaines » écrivait F. de Singly⁸ et, en écho, O. Abel énonçait que « la victimité est devenue la forme de légitimation de soi la plus aboutie »⁹.
- 32 La construction sociale de la victimité nécessite plusieurs composantes :
- il faut tout d'abord la publicité d'un procès au cours duquel un coupable doit être reconnu, le recours contentieux devenant un des éléments de régulation sociétale. Il est à noter, d'ailleurs, que le parquet se fait, dans le débat contradictoire, plus le porte-parole des victimes qu'il ne requière au nom de la société. On assiste à une sorte de privatisation de l'action judiciaire du ministère public. Les propositions de loi sur la nécessité de procès, sans prononcé de peine, à conduire à l'encontre de personnes pourtant déclarées préalablement irresponsables, et au nom du droit des victimes, confirme cette victimisation.
 - Il faut ensuite que soit allouée une indemnité monétaire compensatrice, tant l'argent figure aujourd'hui comme médium du lien social et capacité énonciatoire. L'argent a bien ce « pouvoir libérateur » que lui reconnaissent les économistes dans une autre acception du terme.
 - Il faut enfin des manifestations évidentes de compassion, par une mobilisation émotionnelle médiatique, et – cela devient une condition nécessaire – de la psychologie consolatrice. Cette discipline est mobilisée à l'envi comme partie prenante de l'urgence humanitaire dans tous les aléas.
- 33 Ce processus réparateur, en fait construction sociale de la victime dans le registre de l'action, est la condition même de l'effacement du trauma.
- 34 Dans la nouvelle société de risque, la quête et l'énonciation, à tout prix, d'un ou des coupables est la condition même de la reconnaissance de la victime et donc de la régulation sociale et du retour à l'ordre. Ainsi les conflits sociaux, les désordres, sont traduits en victimes « innocentes », toujours « prises en otages », d'une part, et en coupables, déclinés dans l'ordre de la présomption de délinquance, de l'autre. Cela joue également dans la sphère privée en particulier dans le contentieux médical. Si, malgré tout, la culpabilité ne peut être rapportée à un auteur, l'incident est décliné dans l'ordre de « l'accident de la vie » et non plus dans celui des failles ou dynamiques d'un système. À

défaut de responsables identifiables (handicap, difficulté sociale, etc.), la collectivité se doit d'offrir à la victime une mise en scène compassionnelle et un panel de services réparateurs (services sociaux, médicaux, etc.) auquel il pourra accéder grâce à des indemnités ou des allocations « compensatrices ».

- 35 Enfin, il convient de noter que cette gémellité coupable/victime peut se retourner contre la victime elle-même dès lors qu'elle figure dans le registre de l'action. Ainsi, un chômeur, s'il n'est pas énoncé comme directement coupable de son éviction du travail (licenciement) devra cependant reconstruire, grâce à ses allocations temporaires et au panel de services de requalification offerts, son employabilité. Entrepreneur de lui-même, s'il n'est pas capable d'opérer sa « sortie de crise », il sera présumé coupable car responsable. Il bascule, comme pour bien d'autres formes d'exclusion, dans une présomption de fraude (les dits faux-allocataires) sinon de délinquance.

État social, État d'exception

- 36 Nous avons vu que le risque était au fondement d'une nouvelle construction politique. L'intérêt général sociétal se construirait selon les mêmes mécanismes de la « main invisible » que dans l'instance économique. La « troisième voie », sociale-libérale, a bien des traits communs avec le néolibéralisme. La mobilisation de la « société civile restaurée » comme mode de protection sociale active (société providence) ne diverge que sur la conception de la société civile : elle est réduite aux entreprises (assurances, services aux particuliers) pour les uns et matinée de tiers secteur (mutuellisme, associations), pour les autres. De même la remise en cause de l'État social, comme État protecteur et régulateur, ne débouche pas sur le credo libertarien de la fin de l'État : « la réforme de l'État peut au contraire accroître l'influence des gouvernements. Il convient de ne pas confondre un grand État avec un État fort » (Blair & Giddens, *op. cit.* : 167). Il s'agit de réduire le périmètre de l'État pour opérer son recentrage sur ses missions régaliennes renforcées. Un État fort s'accommode parfaitement d'une décentralisation de certaines compétences et de délégations de services publics. La proximité n'est pas gage de démocratie et les modes de gestion du local peuvent être parfaitement despotiques. La gouvernance semble être le triomphe de cette « pensée non plus de la division, mais du consensus, de l'accord, de la négociation molle » selon les mots d'E. Enriquez et Ch. Haroche (2002 : 82). En fait, la gouvernance sert à éclairer, de manière experte et consensuelle, les voies du possible et à faciliter – de ce fait – l'implémentation des politiques sectorielles ; elle peut n'être que le masque d'un néodespotisme éclairé s'appuyant sur les réseaux technico-courtisans d'experts. La gouvernance, outre qu'elle ne concerne pas les missions régaliennes, ne dit rien du processus politique démocratique si ce n'est que le vote a un coût d'opportunité trop fort car il peut aller jusqu'à invalider les « bonnes décisions ». Ainsi l'État, que l'on prétend « modeste », se démultiplie comme État fort car « la société du risque n'est donc pas une société révolutionnaire, elle est bien plus que cela : elle est une société de la catastrophe. L'état d'exception menace d'y devenir un état normal [...] la société du risque a tendance à générer un totalitarisme "légitime" de la prévention qui sous couvert d'empêcher que ne se produise le pire, finit par créer [...] les conditions d'apparition de ce qui est encore pire » (Beck, *op. cit.* : 143-145). La prévention n'est pas celle des causes des fractures sociales, des dysfonctionnements, mais celle des désordres qu'ils peuvent engendrer. Cette prévention-là appartient à l'arsenal répressif et sécuritaire. La litanie des exceptions aux règles des États de droit – et ce dans tous les pays et dans tous les domaines – n'est plus à faire, les livres noirs et rapports annuels sur les atteintes aux

droits fondamentaux s'en chargent. Les États s'émancipent des règles diplomatiques séculaires, des chartes et droits internationaux, bafouent les droits-libertés des personnes en proclamant et réitérant des « états d'urgence ». M. Foucault avait déjà montré en 1977 que la gestion de la peur par l'alibi terroriste remettait en cause les fondements de l'État de droit : « *Désormais, la sécurité est au-dessus des lois. Le pouvoir a voulu montrer que l'arsenal juridique est incapable de protéger les citoyens* » (Foucault, *op. cit.* : 367). Le terrorisme, la sécurité deviennent les prismes au travers desquels tout conflit social, tout surgissement peuvent être vus. Il s'agit bien d'une construction politique des peurs, sur la base de « communautés de menace » (Beck, *op. cit.*) qui transgressent les frontières des États-nations et donc aussi les matrices historiques des droits régaliens. La société du risque participe pleinement, dans sa fantasmagorie comme dans sa réalité sécuritaire, des mondialisations.

- 37 Si l'exception devient la norme, c'est dire aussi que dans le nouvel ordre sécuritaire, « *ce sont les sociétés de contrôle qui sont en train de remplacer les sociétés disciplinaires* » (Deleuze, 1990). Autant la coexistence des dispositifs disciplinaires indépendants laissait des espaces de liberté et d'autonomie, autant « les différents contrôlés sont des variations inséparables, formant un système à géométrie variable dont le langage est numérique. Les enfermements sont des moules, des moulages distincts, mais les contrôles sont une modulation » dit encore G. Deleuze. Le contrôle est un processus autodéformant, en expansion, centrifuge et au maillage réticulaire : « dans les sociétés de discipline on n'arrêtait pas de recommencer, tandis que dans les sociétés de contrôle on n'en finit jamais avec rien ». Le fichage numérique, les doubles peines, le contrôle postacquisition de la dette sociale, la surveillance prennent tout leur sens. L'accoutumance à la peur fait de l'exception faite pour les uns, identifiés comme « combattants illégaux », une norme acceptable, voire exigée, par tous. Ainsi, la peur, fille du risque, engendre, dans l'état d'exception à nouveau la peur, celle de l'arbitraire, du désordre que représente l'installation dans la durée de ces appareils de contrôle et de retour à l'ordre. Ainsi, dans la société du risque poussée à son extrême, et pour reprendre les mots du Freud de *Malaise dans la civilisation*, cité par le juriste B. Edelman, « *chaque individu est virtuellement un ennemi de la civilisation* ». « *L'histoire humaine est l'histoire d'un danger* » nous dit encore Edelman (1999 : 342).
- 38 En guise de non-conclusion, il nous reste à entrevoir comment le risque, aune à la mesure duquel se mesure la valeur des individus, dans la société de risque, peut générer des « communautés de peurs » dont parle Beck. Pour lui c'est « *la solidarité des choses vivantes qui, dans la menace, concerne au même titre chacun et chaque chose* » (*op. cit.* : 136) et donc crée ces nouvelles communautés. La « main invisible » conduisant à l'intérêt général, construite sur la confrontation des intérêts privés et sur le calcul rationnel dont seraient dotés les agents, ne peut s'appliquer à l'exposition au risque et à la nature des menaces. Il note aussi que la prise de conscience du risque peut être inversée, par accoutumance, en dénégation de la peur.
- 39 Pour ma part, ce serait à partir de la reconnaissance de « l'individu situé » appréhendé par les situations, avoirs, manques qu'il partage avec d'autres, que des « communautés ou coalitions d'intérêts » se manifesteraient. Le risque ne serait qu'un des éléments, parmi d'autres, de ces divers partages et donc relies. L'individu est au centre de dyades relationnelles qu'il noue avec chaque fois des « autres » différents. Habitant, il partage un territoire, un environnement commun, dont il défend la qualité ou l'identité, avec ses voisins ; parent d'élèves, il partage une institution comme l'école avec les enseignants, les

autres parents, les élèves, l'administration ; consomm/acteur, il s'organise avec d'autres consommateurs et des producteurs en réseaux dits équitables. Pour autant, le travail, dans ses nouvelles modalités (multiactivité, flexibilité) mais aussi dans l'ordre de l'absence (chômage) reste un élément structurant même s'il épouse des formes semblables. Ces appartenances multiples, fluctuantes et floues, génèrent des mouvements qui sont marqués – eux – du sceau de l'unicité thématique, de l'éphémère, de la résurgence, de l'horizontalité et mobilisent des répertoires d'action et de protestation singuliers. La perception du risque, de la menace, les peurs sont également des éléments coagulants de ce type de mouvements. Il n'en demeure pas moins que ce sont les constructions sociale et politique du risque et de ses déclinaisons en peurs et sécurité, qui peuvent sédimenter et enkyster ces mouvements en communautés figées, en quête d'autoprotection et cultivant au bout du compte la « mêmitude » d'un côté et légitimer un ordre de contrôle social de l'autre.

- 40 La construction théorique du risque que le néolibéralisme mais aussi le social-libéralisme s'efforcent d'instiller comme l'un des paradigmes, l'autre étant le marché, de la pensée unique débouche donc sur la justification d'une société de contrôle. Société de marché et société du risque finissent par converger. Mais sur la base même des nouvelles postures assignées aux individus, des formes de résistance, certes plus labiles voire éphémères mais susceptibles de se radicaliser, peuvent se développer. C'est un autre objet d'études.

BIBLIOGRAPHIE

- BECK U., 2001. *La société du risque – sur la voie d'une autre modernité*. Paris, Flammarion (1986, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main).
- BLAIR T., GIDDENS A., 2002. *La troisième voie – le renouveau de la social-démocratie*. Paris, Seuil (1998, Cambridge).
- BOLTANSKI L., CHIAPPELLO E., 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.
- CASTORIADIS C., 2004. *Post-scriptum sur l'insignifiance*. Paris, L'Aube.
- CHOMSKY N., 1971. *Aspects de la théorie syntaxique*. Paris, Seuil.
- COLLOWALD A. (dir.), 2002. *L'humanitaire ou le management des dévouements*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- CORCUFF P., ION J. & DE SINGLY F., 2005. *Politiques de l'individualisme – entre sociologie et philosophie*. Paris, Textuel.
- DELEUZE G., 1990. « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *L'autre journal*, 1 (mai 1990).
- EDELMAN B., 1999. *La personne en danger*. Paris, PUF.
- ENRIQUEZ E., HAROCHE C., 2002. *La face obscure des démocraties modernes*. Paris, Erès.
- ERHENBERG A., 1995. *L'individu incertain*. Paris, Calmann-Lévy.
- EWALD F., 2001. *Le principe de précaution*. Paris, PUF (Que sais-je, 3596).

- EWALD F., KESSLER D., 2000. « Les noces du risque et de la politique », *Le Débat*, 109 (mars-avril).
- FOUCAULT M., 1994. *Dits et écrits 1954-1988*. Tome III. Paris, Gallimard.
- GORI R., LE COZ P., 2006. *L'empire des coachs – une nouvelle forme de contrôle social*. Paris, Albin Michel.
- HABERMAS J., 1998. *L'intégration républicaine – essais de théorie politique*. Paris, Fayard (1996, Frankfurt am Main).
- HERMET G., KAZANCIGIL A. & PRUD'HOMME J.-F. (dir.), 2005. *La gouvernance – un concept et ses applications*. Paris, CERI, Karthala.
- HONNETH A., 2006. *La société du mépris – vers une nouvelle théorie critique*. Paris, La Découverte.
- MARCHAND A., 2006. « Risque et insignifiance », *Penser/Rêver*, 10 (oct.), in *Le conformisme parmi nous*. Éd de l'Olivier.
- MICHAUD Y., 2004. « En termes d'attentats, le pire est à venir », *Le Monde*, 29 décembre.
- NEVEU E., 1996. *Sociologie des nouveaux mouvements sociaux*. Paris, La Découverte.
- OFFERLÉ M., 1998. *Sociologie des groupes d'intérêts*. Paris, Montchrestien.
- RYCHEN F., PIVOT C., (dir.) 2002. *Gérer les risques collectifs*. Paris, L'Aube (Bibliothèque des territoires DATAR).
- TILLY C., 1986. *La France conteste 1600-1980*. Paris, Fayard.

NOTES

1. Pour le maire démocrate de la Nouvelle-Orléans, Ray Nagin, le cyclone Katrina a ainsi permis l'épuration sociale : « Pour la première fois, notre ville est débarrassée de la drogue et de la violence, et nous entendons bien la conserver dans cet état » cité par Mike Davis in « À la Nouvelle-Orléans, un capitalisme de catastrophe », *Le Monde Diplomatique*, oct. 2005.
2. J.-J. Rousseau. Article « Économie » dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. On peut y lire ces « maximes » de l'économie politique : « C'est donc une des plus importantes affaires du gouvernement que de prévenir l'extrême inégalité des fortunes [...]. Ce n'est pas assez d'avoir des citoyens et de les protéger, il faut encore songer à leur subsistance et pourvoir aux besoins publics ».
3. Les capacités sont selon l'économiste indien A. Sen les capacités à accomplir une action plus qu'à en retirer une satisfaction, permettant aux individus d'accroître leur autonomie et de choisir leur vie.
4. « 0 délai, 0 stock, 0 défaut, 0 papier, 0 panne ».
5. Cf. le rôle central, y compris par leur mise en scène médiatique et dans les séries télévisuelles à succès, joué par *Urgences* ; dans l'épisode de la canicule, ou actuellement dans le système de soins ; le primat du dit « Samu social » et des dispositifs d'urgence pour le logement, etc.
6. Sur la gouvernance voir par exemple Hermet et al, (2005).
7. *Le Midi Libre*, 22 octobre 2005.
8. Cf. *Le Monde*, 21 août 2004.
9. *Ibid.*

RÉSUMÉS

Le néolibéralisme fait du risque un paradigme qu'il oppose à la centralité du travail. Véritable analyseur sociétal, le risque est énoncé comme « valeur des valeurs » et à ce titre occulte la place du travail dans la production et dans les rapports sociaux. Le risque crée les nouvelles temporalités de l'urgence et de l'aléa, prétend déplacer les rapports de domination et de conflictualité sur la seule prise de risque. L'individu, sommé d'être « entrepreneur de lui-même » et délié, devient coupable de ses échecs et est tenté de se réfugier dans un statut de victime et dans des communautés de peurs. L'État social est invalidé par la construction d'un marché du social et d'une société assurantielle où la précaution cède la place à la réparation. L'insécurité sociale se conjugue alors avec un nouvel ordre sécuritaire de contrôle.

Neo-liberalism makes risk into a paradigm which it contrasts with the centrality of work. Risk is a real societal analyser: it is expressed as the « value of values » and as such hides the place of work in production and in social relations. Risk creates new temporalities of urgency and uncertainty, and claims to displace relations of domination and conflict onto risk-taking alone. The individual, summoned to be an « entrepreneur of him-/her-self » and set free, becomes responsible for their failures and tempted to take refuge in the status of victim and in communities of fear. The social state is invalidated by the construction of a market of the social and of an insurance society where precaution gives way to reparation. Social insecurity becomes combined with a new security control order.

INDEX

Mots-clés : contrôle social, état d'exception, risque, travail, victime

Keywords : risk, social control, state of exception, victim, work

AUTEUR

ALAIN MARCHAND

ARPES / Université Montpellier III